<u>Tribune de soutien</u> Pour la libération de Priscilla MAJANI,

En prison depuis 18 mois

Pour avoir voulu protéger sa fille Camille de l'inceste

Il semblerait qu'il y ait désormais un discours unanime pour dénoncer l'inceste et la pédocriminalité comme étant des crimes majeurs contre lesquels il faut lutter.

Mais le discours ne suffit pas.

Il y a urgence à agir.

Notre système judiciaire est tel que la plupart des viols et des agressions sexuelles sur mineurs sont impunis, que les parents qui les dénoncent finissent parfois derrière les barreaux.

L'incrédulité, le tabou, le déni sociétal et judiciaire de l'inceste et de la pédocriminalité conduit à une silenciation de la parole des victimes, alors même que les campagnes ministérielles les incitent à parler.

Trop souvent, lorsque les parents croient leurs enfants lors de révélation d'inceste, ni eux ni les enfants ne sont crus.

Les plaintes sont massivement classées sans suite (+ de 73%), sans enquête sérieuse, faute de moyens, et les parents protecteurs sont alors suspectés de manipulation et qualifiés d'aliénants, sinon de fous, d'hystériques, ou encore accusés d'alimenter un conflit familial.

Ils assistent alors, impuissants, au déferlement d'une machine infernale qui aboutira à une inversion des culpabilités et au désenfantement du parent protecteur privé de ses droits parentaux - le plus souvent au bénéfice du parent agresseur.

En effet, ce parent à qui l'enfant s'est confié ne pouvant se résoudre à le confier au parent qui a été désigné comme agresseur, va multiplier les démarches et se placer volontairement en position délictuelle en ne représentant pas leur enfant.

C'est ainsi que, tant les services sociaux comme les magistrats, vont lui signifier que cet acharnement procédural ne peut-être que la représentation d'un conflit conjugal

massif et que leur comportement, assimilable à de l'acharnement judiciaire, nuit au bon développement psychique de leur enfant.

S'ensuit le placement de l'enfant et la condamnation pénale pour non représentation d'enfant s'abat sur le parent protecteur.

Ce constat a déjà été pointé par l'ONU dans un rapport publié en 2003 : les multiples défaillances du système judiciaire français conduisant à la silenciation de la parole des victimes et l'inversion des culpabilités y ont été relevés.

Malheureusement, en 20 ans, rien n'a changé.

À la suite de ce rapport alarmant ; le Comité des droits de l'enfant de l'ONU vient régulièrement en France effectuer des visites afin de formuler des recommandations et des observations dans le cadre de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Le premier rapport de la CIVIISE paru en octobre 2021 était d'ailleurs consacré aux mères en lutte dont nombre ont perdu la garde de leurs enfants placés chez le père après des révélations d'inceste.

En s'attaquant aux mères protectrices, la justice prouve, malgré le discours officiel, qu'elle dénie le droit à dénoncer l'inceste et à protéger les enfants et qu'elle manque à son devoir.

Ces enfants, déjà brisés, finissent broyés.

À l'heure où l'inceste revient dans l'actualité, avec le témoignage courageux d'Emmanuelle Béart et l'éventuel clap de fin de la CIVIISE, Priscilla MAJANI est l'une de ces mères protectrices toujours derrière les barreaux.

Après des révélations d'inceste de sa fille, âgée de 5 ans, et le classement sans suite en quelques jours de sa plainte (l'aveuglement insupportable de la justice engluée dans le déni), Priscilla MAJANI a fui en Suisse pour protéger sa fille.

C'était la seule solution qui s'offrait à elle face à l'incapacité de la justice à la croire et à la protéger.

Elle a tout perdu : son travail, sa famille, ses attaches... Une vie normale. Mais elle l'a fait par devoir, pour Camille, sa fille de 5 ans, qui est aujourd'hui sous protectorat de l'État Suisse plus réaliste que la France dans la nécessité de protéger les enfants.

11 ans après sa fuite, Priscilla MAJANI a été arrêtée lors d'un contrôle routier.

À l'issue du procès en appel de janvier 2023, la justice l'a relaxée pour les faits de dénonciations calomnieuses et mensongères, reconnaissant ainsi que la plainte contre le père pour viols et agressions sexuelles était légitime et ne résultait ni d'un mensonge, ni d'une manipulation de sa part.

Or, dans le même temps, la justice a considéré qu'en l'absence de condamnation du père, présumé innocent, elle aurait dû respecter les décisions de justice et remettre Camille au potentiel agresseur. Pour ne pas l'avoir fait, elle a été condamnée à 33 mois de prison pour soustraction d'enfant.

Mais qui peut raisonner ainsi?

Qui admet de dire : "votre fille a peut-être été violée par son père mais dans le doute remettez lui votre enfant" ?

Pas Priscilla MAJANI.

Et quel choix s'offrait à elle, face à cette injonction paradoxale?

C'est pourquoi nous avons introduit un recours devant la Cour de Cassation pour contester sa condamnation et la disproportion de la peine.

"Je la crois. J'aurais dû faire comme elle".

C'est par ces mots que la première épouse du père de Camille, terminait son témoignage lors de l'un des procès. Elle témoignait, tout comme les trois premiers enfants du père, du climat incestuel et extrêmement violent qui régnait dans son premier foyer, le coup de couteau à l'une de ses filles.

Une enquête sérieuse au moment des premières révélations de Camille aurait pu permettre de recueillir ces éléments qui accréditaient la parole de l'enfant. Cette première épouse du père reprenait à son compte les mots de la présidente du comité de soutien de Priscilla MAJANI, avec le hashtag #jauraisfaitcommeelle que des Artistes, des citoyens anonymes, et des personnalités ont soutenu lors de la condamnation de Priscilla MAJANI.

Tout comme il était insupportable, lors du procès de Bobigny de voir une femme sur le banc des accusés, pour avoir avorté -ce qui était alors illégal- après un viol. Nous ne pouvons pas accepter qu'une mère qui a fui pour protéger sa fille de l'inceste soit en prison depuis 18 mois.

Camille, 5 ans, a parlé aux autorités judiciaires, aux experts, aux institutions.

Mais ils ne l'ont pas crue.

Et c'est Priscilla MAJANI qui a été condamnée.

Camille a de nouveau porté plainte en 2022 et la justice ne traite toujours pas sa plainte mais maintient sa mère en prison.

Il y en a tant d'autres, des paroles qui se sont heurtées au déni, des paroles qui une fois prononcées ont fait passer ceux qui les prononçaient du banc des victimes à celui des accusés.

La prise de conscience doit être collective et elle doit être égalitaire : l'inceste et la pédocriminalité ne sont pas des crimes de classe et il faut arrêter de croire qu'ils ne concernent que certains milieux.

L'histoire de Priscilla MAJANI confirme encore la force de l'incrédulité du tabou et la continuité du déni sociétal et judiciaire de l'inceste et de la pédocriminalité.

Son affaire est loin d'être un cas isolé.

Ainsi, trois commissions des droits de l'homme de l'ONU se sont saisies et après analyse du dossier de Priscilla ont écrit à la France le 26 juillet 2023, alertées par sa situation.

On ne peut cautionner une justice qui inverse les culpabilités et condamne une mère qui a agi comme tout parent aurait le souffle de le faire : Priscilla MAJANI n'est pas la seule à être sanctionnée pour avoir simplement cru son enfant et voulu la protéger.

Aujourd'hui, grâce à la présomption d'innocence, le doute profite uniquement à celui qui est désigné comme l'agresseur.

Mais pour la protection et l'intérêt supérieur de l'enfant, il n'y a pas de place au doute et au risque.

Le doute doit bénéficier à l'enfant, c'est lui le plus fragile, il doit être mis à l'abri et protégé.

Monsieur Emmanuel MACRON leur a dit lors de la création de la CIVIISE : « On vous croit et vous ne serez plus jamais seuls ».

La justice doit leur dire:

« Je te crois. Je te protège ».

C'est pourquoi, aujourd'hui, nous, avocats, artistes, intellectuels, scientifiques, militants, exigeons la libération de Priscilla MAJANI ainsi que la protection immédiate des enfants qui dénoncent des faits de violence et la fin des poursuites pour non représentation d'enfants lorsqu'il y a des suspicions d'inceste.

Sophie BENAYOUN Avocat au Barreau de Bordeaux Myriam GUEDJ BENAYOUN Avocat au Barreau de Toulouse

Signataires de la Tribune :

Emmanuelle BEART

Actrice et réalisatrice

Anastasia MIKOVA

Réalisatrice, scénariste et journaliste franco-ukrainienne

Judith CHEMLA

Actrice

Catherine MARCHAL

Actrice

Alex LUTZ

Artiste

Marie PAUL BELLE

Auteure, Compositrice, Interprète

Isabelle SANTIAGO

Députée

Élise MAUREIN,

Autrice

ONG MAPIF

Laura RAPP

Auteure

Camille CLARIS

Actrice

Marc MELKI

Photographe

NORMA

Comédienne, Victime d'Inceste

Giulia FOÏS

Journaliste

Anna MOUGLALIS

Actrice

Ariane LABED

Actrice

Caroline DERUAS

Cinéaste

Clémentine POIDATZ

Actrice

Lilith GRASMUG

Actrice

Clémentine POIDATZ

Actrice

Louise CHEVILLOTTE

Comédienne

Emmanuelle PIET

Présidente du CFCV

Lyes LOUFFOK

Militant des droits des enfants

Elsa WOLINSKI

Journaliste et militante féministe

Ernestine RONAI

Responsable Observatoire Départemental des violences envers les femmes

Estelle MEYER

Chanteuse actrice auteur

Mélanie BODY

Autrice, illustratrice, féministe

Séverine WARNEYS

Réalisatrice, actrice

Aline CHASSAGNE

Adjoint à la Culture, Besançon

Caroline BREHAT

Autrice, psychothérapeute et psychanalyste

Homayra SELLIER

Présidente association Innocence en Danger

Florence ELIE

Fondatrice & Présidente Elien Rebirth

Céline

Présidente association Protéger l'enfant

Marie RABATEL

Membre de la CIIVISE

Présidente de l'Association Francophone de Femmes Autistes

Arnaud GALLAIS

Membre de la CIIVISE

Dirigeant associatif et entrepreneur engagé - Cofondateur du collectif Prévenir et Protéger et du mouvement #BeBraveFrance

Illel Kieser EL BAZ

Directeur du CAVACS (Les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels) -France

Virginie PEYRE

Conférencière sur les violences sexuelles et sur l'inceste Présidente de l'association « Les Ami(e)s de Romy »

Violaine DE FILIPPIS-ABATE

Porte-parole et membre du bureau national d'Osez le féminisme

Conseil d'administration

Osez le Féminisme 31

Gazette Féministe

Association Peau d'âme

Pierre BARNERIAS

Réalisateur et journaliste

Kathya DE BRION

Présidente association SOS Violence

Jacques THOMET

Journaliste et essayiste

Jessica STEPHAN

Référente parcours victimes - Association des Familles de Victimes de Féminicides Formatrice/consultante PEC VC VIF VSS

Muriel REUS

Présidente de Femmes avec...

Nath-Apolline

Autrice

Nadège DUBUS

Consultante

Françoise FERICELLI

Pédopsychiatre, expert judiciaire (2010-2022) Co-fondatrice du collectif Médecins Stop Violences

Muriel SALMONA

Psychiatre, psychotraumatologue,

Présidente de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie

Docteur Jean-Michel FLAMERION

Membre du conseil départemental de l'ordre des médecins de HAUTE-MARNE.

Stéphanie GATEAU

Présidente Handiroad #metoohandicap

Jenna THIAM

Comédienne

Jean SANNIER

Avocat au Barreau de Lyon

Djamel BOUGUESSA

Avocat au Barreau de Toulouse

Elsa VIARD GAUDIN

Avocate au Barreau de Grenoble

Pierre VERDIER

Avocat au Barreau de Paris

Pauline LOIRAT

Avocat au Barreau de Nantes

Isabelle PINTO

Avocat au Barreau de Paris

Aude GOUILLARD

Avocat au Barreau Bordeaux

Vanessa FRASSON

Avocat au Barreau de l'Essonne

Marie SABLON

Avocat au Barreau de Lyon

Besma MAGHREBI

Avocat au Barreau de Paris et de Marseille

Claire DAUBREY

Avocat au Barreau de Paris

Florence BOUCHET

Avocat au Barreau de Paris

Sarah KOHANE

Avocat au Barreau de Paris

Flore ABADIE O'LOUGHLIN

Avocat au Barreau de Grenoble

Pascal CUSSIGH

Avocat au Barreau de Paris Président de CDP Enfance

Sandra HERNANDEZ CUSSIGH

Docteur en physiologie et physiopathologie - Vice-Présidente de CDP Enfance

Olivier BEREZIAT

Secrétaire Général de CDP Enfance

Sarah THIRRIEE-BAKER

Chercheure et Professeur en psychologie clinique, Docteure en neurosciences

Catherine PERELMUTTER

Avocat au Barreau de Paris

Meriem ABKOUI

Avocat au Barreau de La Roche-sur-Yon

Émilie SGUAGLIA

Avocat au Barreau de Lyon

Élisa GILLET

Avocat au Barreau d'Albi

Alexandra DURAND

Directrice et psychologue à l'Association de Prévention du Psychotrauma chez l'Enfant en Limousin

Vanessa ABOUT

Avocat à la Cour, Saint-Paul Réunion

Maritza RIGOU

Avocat, droit pénal

Sonia SANCHEZ

Psychologue clinicienne

Jacques PUJOL

Psychologue EN, Toulouse

Kérel PROUST

Psychologue clinicienne, Nîmes

Lionel BAUCHOT

Psychologue clinicien / Psychanalyste Praticien Chercheur en Protection de l'Enfance

Marine ARMENGAUD

Psychologue Clinicienne, Psychothérapeute

Guillaume FERRE

Psychologue / Psychothérapeute, Challans

Christel MEYER

Psychologue Clinicienne

Benoît VANTOMME

Psychologue Clinicienne

Galia YEHEZKIELI

Pédopsychiatre

Ericka WEIDMANN

Journaliste

Lydie DRAME

Journaliste

Présidente CTV productions

Alison BLONDY

Militante engagée

Pauline BOURGOIN

Vice-Presidente WeToo Stop Child Abuse

Sarah KADI

Aide-Soignante Maman protectrice

Hanna DAM-STOKHOLM

Directrice

Maman protectrice

Jade

Victime/militante

Lucien DOUIB

Papa de Julie Doiub

Pegah HOSSEINI

Journaliste et maman protectrice

Farah GUEROUAOU

Interne en psychiatrie

Julie DENES

Éditrice, autrice et militante féministe

Manon BAKOUR

Journaliste

Haleh CHINIKAR

Artiste

Pascal BROCARD

Archéologue

Loumëa FERNANDEZ

Victime d'inceste

Gwendolyne HOURIEZ

Victime d'inceste

Mylène BAURI

Assistante maternelle et maman protectrice

Aurélie PAUQUET

Maman Protectrice

Aurélie MARTIN

Maman Protectrice

Martine FAVROT

Enseignante et Grand-Mère Protectrice

Jacques FAVROT

Médecin et Grand-Père Protectrice

Prisca RIEHL

Belle-mère protectrice

Souad AHJIJ

Présidente de La Tanière et Maman protectrice

Laure OUALANE

Assistante administrative et commerciale et Maman protectrice

Angèle ROUSSEAU

Elève Infirmière

Carine HERREYRE

Géomètre

Sandrine LE ROUX

Responsable de pôle accueil Violences Faites aux Femmes - secteur associatif

Djemila BEL LAMINE

Infirmière

Sandrine BURGHOFFER

Militante féministe

Enora LAMY

Militante Féministe

Maria Rosa DUARTE

Enseignante Enseignement Supérieur Mère protectrice

Jessica LEDUC

Formatrice

Pascale HARDY

Enseignante - Victime d'inceste

Laurie GONZALEZ

Chanteuse professionnelle et coordinatrice culturelle et mère protectrice en lutte

Alison RENAUDAT-LAFARGE

Chargée d'affaires

Sephora WEISSMULLER

Formatrice

Pierre MARGERIT

Ex-compagnon d'une assistante maternelle - famille d'accueil

Paloma PAVAN NUNEZ

Militante féministe et étudiante psychologue

Ana MADET

Artiste engagée

Elisabeth LOBO,

Psychologue clinicienne

Françoise PHELIPOT,

Puéricultrice, militante Nous Toutes

Delphine B,

Militante Nous Toutes

Alison CAILLE,

Militante féministe Nous Toutes

Thierry MAILLET,

Ingénieur Industrie - Bordeaux